

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du trente et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2019
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des travaux en cours
4. Indemnité de conseil au Trésorier principal
5. Restructuration de l'Église de Vers : choix du coordinateur SPS
6. Restructuration de l'Église de Vers : choix des entreprises de travaux
7. Convention subvention projet église
8. Convention subvention EN école numérique
9. Présentation du rapport de la cour régionale des comptes pour la CCG
10. Comptes rendus du Syndicat Intercommunal du Vuache, du Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache et de la Communauté de Communes du Genevois
11. Divers

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	12	9	10

Présents : Messieurs J-P. CHAUVET, D. ERNST, P. DUPRAZ, G. VERNE, R. VILLET
Mesdames M. DUPARC, A-S. EXCOFFIER, J. LAVOREL, M-A. VIRET

Excusé(s) : Madame M. SAXOD

Absent(s) : / Messieurs X. GROS, E. CLERC

Joëlle LAVOREL a été élue secrétaire

Mélanie SAXOD a donné pouvoir à Joëlle LAVOREL

Monsieur le maire propose des modifications des points du jour :

- Suppression du point 4, indemnité de conseil au trésorier principal : la commune n'a pas reçu le document spécifiant le montant
- Suppression du point 5, restructuration de l'Église de Vers : choix du coordinateur SPS : le travail du choix n'a pas encore été fait par l'architecte
- Suppression du point 6, restructuration de l'Église de Vers, choix des entreprises de travaux : les délais légaux pour avertir les entreprises non retenues étaient trop courts pour que le CM délibère, à suivre au prochain CM
- Ajout du point suivant : mise en place de PayFiP

L'ensemble des propositions est accepté à l'unanimité des présents.

DECISION DU MAIRE : Souscription d'une ligne de trésorerie de 300 000€ auprès du Crédit Agricole en attendant de recevoir les montants de solde des différentes subventions en cours.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2019

Pas de remarques.

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition à :

- DP 074 296 19 A 0009: clôture
- PC 074 296 17 A 0007 M01 : coloris de façades

Monsieur le Maire a fait opposition à :

- DP 074 296 19 A 0010 : Pergola
- PC 074 296 19 A 0002 : Véranda

3/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS

- **Locaux commerciaux 1 et 2** : Les travaux sont terminés, les locataires du local N°2 seront contactés pour organiser leur entrée et signer le bail.
- **Église** : La COP s'est réunie le mardi 04 juin et a sélectionné les candidats retenus. La procédure de communication aux entreprises non retenues est en cours. Le Conseil Municipal validera les artisans retenus en juillet. Les travaux pourraient débuter cet automne avec vraisemblablement un travail du crépi en mars 2020.
Subventions: Le Conseil Départemental va proposer à la commission de décision le mois prochain une subvention de 70 K€ sur le montant total du projet (630 k€). Un dossier a également été fait pour la région dans le cadre du Contrat Ambition Région. Ce dossier a été envoyé à la CCG qui est actuellement en train de rassembler les demandes des communes. Monsieur Le Maire invite les conseillers qui connaîtraient d'autres organismes pouvant subventionner les travaux à se manifester.
- **Projet EU/AEP/EP/défense incendie Bellossy:**
Le projet avance un peu moins rapidement que prévu, en raison du contexte particulier et difficile des chaussées : traversée de la RD23, chemin du vieux Bellossy, chemin des Louveresses....
- **Projet d'extension de la Voie à Mobilité Douce** : Reprise des discussions avec Eiffage, il est envisagé de réaliser les travaux dans l'été. Un dossier de subvention a été envoyé à la Région (procédé identique à l'Église).

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT AMBITION REGION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE VERS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Régional a mis en place par délibération n°1450 du 17 novembre 2016 le Contrat Ambition Région permettant le financement de projets d'investissement structurants sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, communale ou syndicale dans le cadre duquel le projet de l'Église est éligible.

Il précise que par délibération du 26 février 2018, le Conseil communautaire a approuvé le recensement des projets sur le territoire de la CCG pour lesquels une subvention est sollicitée auprès de la Région au titre du CAR.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal :

1) Le coût total de l'opération qui s'élève à 568 000€ HT, décomposé comme suit :

Maîtrise d'œuvre :	0€ HT
Travaux :	568 000€ HT
Divers :	0€ HT

2) les modalités de financement de l'opération décomposées comme suit :

Subvention Département :	227 000€ HT (soit 40% du coût total des travaux)
Subvention autres :	50 000€ HT (soit 8.8% du coût total des travaux)
Subvention Région CAR :	100 000€ HT (soit 17.61% du coût total des travaux)
Autofinancement :	190 800€ HT (soit 33.59% du coût total des travaux)
TOTAL de la recette :	568 000€ HT

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des

10 votants : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention d'un montant de 100 000€ HT au titre du Contrat Ambition Région auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5- CONVENTION SUBVENTION ECOLE NUMERIQUE

Monsieur ERNST Dominique, adjoint en charge des affaires scolaires expose qu'un appel à projets destiné à soutenir le développement et l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales (plan ENIR) a été émis en début d'année scolaire par l'Etat.

La subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7000 €.

Notre commune a répondu à cet appel à projet et a été retenue. La dépense prévue pour la commune s'élève à 13 760 € avec une subvention de 6 880 € de l'Etat.

Monsieur ERNST Dominique présente la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » devant être conclue avec l'académie de Grenoble.

Entendu l'exposé de Monsieur ERNST Dominique, adjoint aux affaires scolaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 10 votants : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'académie de Grenoble la convention précisant les modalités de participation et de financement du projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité.

6- PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS SUR LA PERIODE 2011 - 2017

Monsieur le Maire explique que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Genevois sur la période 2011 à 2017.

Le contrôle a été mené en deux temps : une phase d'instruction menée d'octobre 2017 à septembre 2018, puis une phase contradictoire menée d'octobre 2018 à mars 2019. Le rapport d'observations définitives avec la réponse de la collectivité a été présenté au Conseil Communautaire du 29 avril dernier.

Le rapport de la CRC a porté sur les thématiques suivantes :

- organisation du territoire
- fonctionnement interne
- coopération transfrontalière en matière de transport
- gestion transfrontalière de l'eau potable et de l'assainissement
- situation financière

et intègre un important volet d'analyse du contexte et des enjeux correspondants.

Ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière financière, de lien et partenariat avec les communes membres, de RH et de marchés publics. Les observations de la CRC, considérées comme des leviers d'actions supplémentaires, vont permettre à la CCG de poursuivre et renforcer les axes de gestion interne ainsi que le réexamen de certaines modalités de contractualisation avec ses commune-membres.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, ce rapport a été notifié par la Chambre Régionale des Comptes à notre commune le 06 juin 2019. Il a fait l'objet d'une présentation au sein du Conseil Municipal et à donné lieu à un débat.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 10 votants **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Communauté de Communes du Genevois sur la période 2011 à 2017.

7. COMPTES RENDUS DU SYNDICAT DU VUACHE, DU SYNDICAT DU PAYS DU VUACHE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

SYNDICAT DU VUACHE :

Le syndicat en partenariat avec le Conseil Départemental organisent des sorties découvertes :

- « La vie est une longue marche tranquille... » le samedi 22 juin à Valleiry afin de découvrir la diversité des Gastéropodes du biotope des Teppes de La repentance
- « La nuit des papillons », le vendredi 28 juin à Musièges pour participer à une chasse nocturne.

SYNDICAT DU PAYS DU VUACHE :

Maison de Santé : Mme DUPARC suit le dossier. Une commission a été constituée. Le projet va démarrer.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS :

- **Commission Économie** : annulée et seulement 3 présents à la dernière Commission Finances.

- **Commission Sociale** : Marie-Andrée VIRET indique que la directrice de l'EHPAD de Viry a fait part des difficultés à équilibrer le budget (58K€) et à pourvoir les postes. Le Forum « Bien vivre à Domicile » a compté environ 45 participants à chaque conférence. Il sera reconduit tous les 2 ans. Le choix du local pour le Relais d'Assistants Maternelles n'a pas encore été réalisé : la CCG pourrait acheter un local de 300K€ à Saint Julien ou bénéficier d'un local au Technopôle mais dans cette éventualité les déplacements seraient compliqués.

Commission Transport-Mobilité :

Jean-Pierre CHAUVET informe :

- Sandrine CHENON remplace Mme PONCHON depuis le 13 mai. La CCG a embauché pour les transports scolaires car il est attendu 2 000 inscriptions (500 ont déjà été faites) et les cartes d'inscription ont été envoyées aux parents.
- Après la mise en service du Léman Express le 15 décembre 2019 qui correspond au changement d'horaires. Le tronçon Valleiry-St Julien sera intégré dans l'offre tarifaire UNIRESEAU. Le tarif global sera identique car le tarif de la partie Suisse va diminuer. La fréquence des trains va doubler. La ligne N sera libérée.
- Concernant la VIARHONA, l'attribution des marchés aura lieu le mois prochain et les travaux sont prévus en septembre dans le bois de la Vosogne. (Valleiry-Chancy).
- La mise en service du Tramway de Saint-Julien est prévue fin 2023.

- **Commission Urbanisme** : Joëlle LAVOREL indique que la prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juillet à 13h, il y aura une visite sur les différentes communes qui connaissent peu le SCOT et son impact sur les travaux d'urbanisme.

- **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** sera présenté au Conseil Communautaire en juillet. L'idée étant de suivre au mieux la loi Transition énergétique, Monsieur Le Maire précise qu'il est compliqué de trouver des ouvriers formés pour effectuer les travaux de réhabilitation énergétique et que les dépenses sont importantes.

8- MISE EN PLACE DE PAYFIP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc.

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Pour information, le tarif en vigueur au 15/10/2018 dans le Secteur Public Local (SPL) est de :

- pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération (0,50 % pour les CB hors zone Euro).
- pour les paiements de moins de 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Le tarif est susceptible de varier en fonction des conventions conclues avec la banque titulaire du marché.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 10 votants **APPROUVE** le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFiP à compter du 06 juin 2019 **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la (les) convention(s) d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre ou PayFiP Régie, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

9 / DIVERS

Afin d'assurer la sécurité des administrés et de lutter contre les incivilités, les maires des communes faisant partie du secteur de la police pluri communale du Vuache (Chevrier, Vulbens, Valleiry, Chênex, Viry et Vers) se sont réunis en présence des agents de la police pluri communale et ceux de la gendarmerie. L'étude d'un projet de vidéoprotection sur l'espace public pluri communal est envisagée en lien avec les services spécialisés de la Gendarmerie. Après étude, ce projet sera présenté aux différents conseils municipaux pour discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET

Les Adjoints,
Monique DUPARC

Dominique ERNST

Joëlle LAVOREL

Eddy CLERC

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS

Mélanie SAXOD
(excusée, procuration donnée à
Joëlle LAVOREL)

Geoffroy VERNE

Marie-Andrée VIRET